

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du mercredi 24 juin 2026

Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 207 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Chantal AGIUS - Grégory ALLIONE - Franck ALLISIO - Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Romain AMARO - Thomas ARCAMONE - Philippe ARDHUIN - Patrick ARDIZZONI - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Lalia ATTAFF - Aurélien AUCLAIR - Gérard AUDIBERT - Dominique AUGEY - Stéphanie BAGNIS - Magali BAILLEUL - Mireille BALLETTI - Valérie BAQUE - Guy BARRET - Marie BATOUX - Thomas BATTESTI - Antoine BAUDINO - Laurent BELSOLA - Farida BENAOUA - Fabienne BENDAYAN - Nassera BENMARNIA - Marie BERMEJO - Rebecca BERNARDI - Eléonore BEZ - Kayané BIANCO-ROATTA - Eva-Pauline BONAN - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Eric BOUILLÉ - Michel BOULAN - Nicolas BOULAND - Stéphanie BRAISE - Fabien BRAVI - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Joël CANICAVE - René-Francis CARPENTIER - Hugo CARTALLIER - Thibaut CHARPENTIER - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Eric CHEVALIER - Marie-Christine CIANNARELLA - Jean-David CIOT - Gilles COLLOMB - Flavie COLOMBO - Jean-Marc COPPOLA - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Renaud DAGORNE - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Pierre DHARREVILLE - Hélène DI VITA DANCHESI - Laurent DILLINGER - Alexandre DORIOLE - Arnaud DROUOT - Cédric DUDIEUZERE - Frédéric DURAND - Capucine EDOU - Joëlle FABRE - Léa FIMAT - Olivia FORTIN - Clément FREL-CAZENAVE - Lydia FRENTZEL - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Hélène GAILLARD - Pierre-Marie GANOZZI - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Audrey GATIAN - Jean-Louis GEIGER - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Anthony GONÇALVES - Christophe GONZALEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Jean-Marc GRAFFEO - Martin GRAND-DUFAY - Hervé GRANIER - Anne-Marie GREGORI - Patrick GRIMALDI - Monique GRISETI - Jean-Christophe GROSSI - Hassan GUENFICI - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Yahya GÜNGÖRMEZ - Julien HAROUNYAN - Ahmed HEDDADI - Christophe HOCMARD - Nicolas HUE - Christophe HUGON - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Mohamed ITRISSO - Clara JABOULAY - Sophie JARDINOT - Didier JAU - Sophie JOISSAINS - Azad KAZANDJIAN - Sophie KERNEN - Amine KESSACI - Anthony KREHMEIER - Mirabelle LAMOUREUX - Lucas LANGOMAZINO - Candice LE TOURNEUR - Philippe LEANDRI - Michèle LEBAN - Sébastien LECCIA - Pascaline LÉCORCHÉ - Gisèle LELOUIS - Lionel LENEL - Céline LEVIEUX - Joël LEVI-VALENSI - Yoan LEVY - Christiane LEYDER - Maxime MARCHAND - Jérôme MARCILIAC - Patrick MARKARIAN - Juliette MASSON - Joëlle MELIN - Hervé MENCHON - Naïs MENGIN - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Martine MISTRAL-GUYL - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Catherine MOYEMONT GAILDRY - Ibrahim M'ZE - Jessy NAKACHE - Lisette NARDUCCI - Yannick OHANESSIAN - Cédric OROFINO - Nina PALOMBA - Romain PASTOR - Benoît PAYAN - Serge PEROTTINO - Stéphane PICHON - Mathieu PIETRI - Philippe PIGNON - Marie-Laurence POSTEAU - Fabrice POUSSARDIN - Robin PRÉTOT - Perrine PRIGENT - Aurélie QUINQUIS - Hedi RAMDANE - Magali RAMOS - Philippe RAZEYRE - Anne REYBAUD-DECROIX - Gwenaél RICHEROLLE - Olivier RIOULT - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Anne-Gaëlle RODEVILLE - Thomas ROLLER - Blaise ROSATO - Julien ROSSI - Hervé ROUAT - Michel ROUX - Laure ROVERA - Michèle RUBIROLA - Paul SABATINO - Clara SALÉMEH - Mickael SALFATI - Giovanni SCHIPANI - Jean-Pierre SERRUS - Anne-Sophie SIDANI - Jean-Marc SIGNES - Romain SIMMARANO - Laurent SIMON - Emilia SINSOILLIEZ - Chahidati SOILIHI - Jean-Pierre SQUILLARI - Hanifa TAGUELMINT - Nathalie TESSIER - Karim TOUCHE - Amapola VENTRON - Cécile VIGNES - Frédéric VIGOUROUX - Frédéric-H VIGOUROUX - Michel VINCENNELLI - Katia YAKOUBI - David YTIER - Michaël ZAZOUN - Karima ZERKANI-RAYNAL - Sandrine ZUNINO-GHOUGASSIAN.

Signé le 24 juin 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 26 juin 2026
Publié le 26 juin 2026

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Enda AMRAOUI représentée par Amine KESSACI - Samuel BEN-HAMOU représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Tina BIARD SANSONETTI représentée par Karim TOUCHE - Nadia BOULAINSEUR représentée par Nassera BENMARNIA - Sarah COULOMB représentée par Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Brigitte DEVESA représentée par Sophie JOISSAINS - Sylvaine DI CARO représentée par Eric CHEVALIER - Ambrozio DOLFI représenté par Eric BOUILLÉ - Dimitri FARRO représenté par Yannick GUERIN - Emmanuel FOUQUART représenté par Marie BERMEJO - Jérôme GOUIRAN représenté par René-Francis CARPENTIER - Pierre HUGUET représenté par Audrey GATIAN - Aurélie LECAT représentée par Hervé ROUAT - Laurent LHARDIT représenté par Azad KAZANDJIAN - Mario MARTINET représenté par Magali RAMOS - Philippe MAURIZOT représenté par Robin PRÉTOT - Eric MERY représenté par Laure ROVERA - Serge MORI représenté par Jean-Pascal GOURNES - Roland MOUREN représenté par Martine MISTRAL-GUYL - Christian NERVI représenté par Philippe GINOUX - Marc PENA représenté par Magali BAILLEUL - Jocelyne POMMIER représentée par Michel VINCENTELLI - Joëlle REYNAUD FIORILE représentée par Romain AMARO - Franck SANTOS représenté par Philippe RAZEYRE - Caroline SICARD représentée par Hugo CARTALLIER - Martine VASSAL représentée par Romain SIMMARANO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Olivier FAYSSAT - Michel LAN - Eric LE DISSES - Claude PICCIRILLO - Frédéric SZABO.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Patrick MARKARIAN représenté à 15h40 par Philippe CHARRIN - Michèle RUBIROLA représentée à 15h40 par Sophie CAMARD - Eric GARCIN représenté à 15h46 par Anne REYBAUD-DECROIX

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS à 15h46

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FBPA-042-19472/26/CM

■ Désignation des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de divers organismes
168775

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence est l'organe délibérant qui règle, par ses délibérations, les affaires qui relèvent de sa compétence en application du principe de spécialité et d'exclusivité.

Par conséquent, il appartient au Conseil de la Métropole de procéder à la désignation des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein des organismes extérieurs.

Dans ce cadre, le Conseil de la Métropole a désigné certains des représentants de la Métropole lors de ses séances précédentes.

Il est donc proposé aujourd'hui au Conseil de la Métropole de procéder à de nouvelles désignations au sein d'autres organismes et de modifier certaines d'entre elles conformément au tableau joint en annexe de la présente délibération.

Il convient en outre, de procéder à quelques ajustements relatifs aux désignations précédentes.

Par délibération n°HN-006-19210/26/CM, a été approuvé l'établissement d'une commission consultative pour les attributions d'autorisations d'occupation temporaire à caractère économique du domaine public routier pour les kiosques. Il convient de préciser certaines désignations.

Par délibération HN-008-19212/26/CM du 28 avril 2026, ont été désignés à l'Assemblée Générale des actionnaires de l'Agence France Locale David Ytier en tant que titulaire, Philippe Cahn en tant que suppléant. David Ytier était également désigné en tant que « représentant de la Métropole ». Il convient de préciser que la désignation de David Ytier vaut également au « Conseil d'administration et Comités spécialisés ».

Par délibération HN-008-19212/26/CM du 28 avril 2026, ont été désignés les membres du conseil d'administration de la régie Scènes et Cinés Ouest Provence. Compte tenu de la modification des statuts présentée au conseil de la Métropole du 24 juin 2026, il convient de modifier les désignations précédentes au sein de la régie Scènes et Cinés Ouest Provence et de procéder à de nouvelles désignations.

Par délibération HN-010-19164/26/CM du 16 avril 2026 un représentant de la Métropole au sein du centre hospitalier de la Ciotat a été désigné ainsi qu'au centre hospitalier intercommunal du Pays D'Aix-Pertuis. Il convient de modifier ces désignations.

Par délibération HN-010-19164/26/CM du 16 avril 2026 des représentants de la Métropole ont été désignés au sein de la Régie des eaux du Pays d'Aix qu'il convient d'actualiser.

Par délibération HN-010-19164/26/CM du 16 avril 2026 des représentants de la Métropole ont été désignés à l'EPAGE MENELIK. Il convient d'en revoir certaines.

Par délibération HN-010-19164/26/CM du 16 avril 2026 des représentants de la Métropole ont été désignés à la régie EPAD Ouest Provence. Il convient de remplacer un membre du conseil d'exploitation.

Par délibération HN-008-19212/26/CM du 28 avril 2026, ont été désignés les membres de l'AG et du CA de Provence Tourisme. Il convient de reprendre ces désignations car les membres du CA doivent être membres de l'AG.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence est l'organe délibérant qui règle, par ses délibérations, les affaires qui relèvent de sa compétence en application du principe de spécialité et d'exclusivité ;
- Qu'il appartient ainsi au Conseil de la Métropole de désigner les représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein des organismes extérieurs ;
- Que, dans ce cadre, le Conseil de la Métropole a désigné certains des représentants de la Métropole lors de sa séance précédente ;
- Qu'il convient de procéder à de nouvelles désignations au sein d'autres organismes et de modifier certaines d'entre elles.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de divers organismes telles qu'elles figurent dans le tableau joint à la présente.

Article 2 :

Conformément à la délibération n°HN-006-19210/26/CM du 28 avril 2026, sont désignés Yoann LEVY, Rebecca BERNARDI, Josette FURACE en tant que titulaires et Jean Pascal GOURNES, Gwenaël RICHEROLLE, Pierre HUGUET en tant que suppléants à la commission consultative pour les attributions d'autorisations d'occupation temporaire à caractère économique du domaine public routier pour les kiosques.

Article 3 :

Est complétée la désignation de David YTIER à l'Agence France Locale en tant que représentant de la Métropole au Conseil d'administration et Comités spécialisés.

Article 4 :

Sont désignés au sein du conseil d'administration de la Régie « Scènes et Cinés » :

- 8 conseillers métropolitains : Philippe MAURIZOT, Philippe LEANDRI, Robin PRETOT, Michèle LEBAN, Frédéric VIGOUROUX, Maire-Christiane LEYDER, Martial ALVAREZ, Magali RAMOS.
- 7 personnalités qualifiées représentants les communes du territoire d'intervention de la Régie,

Jacqueline HERVY, Anne-Catherine BIERREN, Céline BAGOU, Aurélie LECAS, Marion MIGUEL PAREDES, Paulette ARNAUD, Maria NIEVES CASTEJON
- 1 personnalité qualifiée représentant le Département des Bouches-du-Rhône en charge de la vice-présidence à la culture : Nicola JOULIA.

Article 5:

Est désigné Marc Del Grazia en remplacement d'Eva Pauline BONAN au conseil de surveillance du centre hospitalier de la Ciotat.

Article 6:

Est désignée Dominique AUGÉY en remplacement de Naïs MENGIN au conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal du Pays D'Aix-Pertuis.

Article 7:

Est désignée Sophie JARDINOT en remplacement de Brigitte DEVÉSA en tant que personnalité qualifiée au conseil d'exploitation de la régie des eaux du Pays d'Aix. Brigitte DEVÉSA est désignée en remplacement de Sophie JARDINOT en tant que représentante de la Métropole.

Est désigné Daniel GOUIRAND en remplacement de Solène TRIVIDIC en tant que personnalité qualifiée au conseil d'exploitation de la régie des eaux du Pays d'Aix.

Article 8:

Sont désignés au conseil syndical de l'EPAGE MENELIK :

Léonard BALDOCCHI en tant que suppléant proximité communale en remplacement d'Anne REYBAUD DECROIX

Gilles DONATINI est désigné en tant que titulaire proximité communale en remplacement de Léonard BALDOCCHI

Alain MASSE est désigné en tant que suppléant proximité communale en remplacement de Roland MOUREN

Loïc GACHON est désigné en tant que titulaire en remplacement de Capucine EDOU

Jany NAFTEUX est désigné en tant que représentant proximité communale en remplacement de Loïc GACHON

Rémy ROCCHIA est désigné en tant que représentant proximité communale en remplacement de Nicolas MESPLOMB.

Article 9:

Est désigné Pascal MONTECOT en remplacement de Daniel GAGNON au conseil d'exploitation de la Régie EPAD Ouest Provence.

Article 10:

Sont désignés au Conseil d'Administration de Provence Tourisme Karima RAYNAL ZERKANI Et Thomas ARCAMONE en remplacement de Frédéric DURAND et Anne REYBAUD.

Article 11:

Les désignations emportent autorisation pour les personnes intéressées de se porter candidates et d'accepter toutes fonctions de direction qui pourraient leur être confiées, et notamment celle de Président du conseil d'administration ou de Président assurant les fonctions de directeur général de SPL et SEML.

Article 12 :

Les désignations emportent autorisation pour les personnes intéressées de percevoir une rémunération au titre de leur fonction d'administrateur, et de se voir confier des mandats spéciaux pour lesquels peuvent être allouées des rémunérations exceptionnelles conformément aux dispositions légales.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Nicolas ISNARD